

Orléans, le 24/03/2022

Au cours de ces dernières semaines, l'URPS des Masseurs-Kinésithérapeutes Libéraux de la région Centre-Val de Loire a été interpellée à plusieurs reprises à propos de la situation au sein de l'EUK CVL.

La décision concernant l'implication de l'EUK CVL dans le PIA4, et les événements qui se sont déroulés par la suite, ont suscité des craintes et inquiétudes chez les étudiants, les maîtres de stage et le reste de la profession.

Représentant la partie libérale des offreurs de soins de kinésithérapie et des maîtres de stage, l'URPS MKL CVL ne peut exprimer leur voix au sein du conseil de la seule école universitaire de la région, alors que les compétences de nos futur.e.s confrères et consœurs dépendent du bon déroulé de la formation initiale.

L'URPS MKL CVL estime que dans un contexte de transformations et d'améliorations de la formation initiale, à l'aide d'une expérimentation ambitieuse de la maquette validée par le ministère de tutelle, la priorité doit être portée sur cette dernière. La vigilance se doit d'être portée sur les points cruciaux de l'identité de "professionnel de santé", notamment la proximité de la formation avec les équipes de terrain et la capacité de décision autonome vis-à-vis de structures extérieures au système de santé.

Afin que nos confrères et consœurs puissent continuer leur rôle d'encadrement de stage dans les meilleures conditions, l'URPS MKL CVL demande qu'une information claire leur soit délivrée sur la situation de l'EUK CVL.

Consciente du rôle qu'elle a de représenter les terrains de stage libéraux, l'URPS MKL CVL, souhaite contribuer à maintenir cette proximité avec les équipes de terrain. Pour ce faire, l'URPS MKL CVL demande à avoir voix délibérative au sein du conseil de l'EUK CVL.

Comprenant les intérêts proposés par le PIA4, la difficulté d'acculturation universitaire de l'EUK CVL nouvellement intégrée et la nécessité de la recherche pour la profession, l'URPS MKL CVL rappelle que pour toute inclusion d'un petit groupe dans un groupe bien plus grand et déjà établi, il est important sinon nécessaire d'établir la protection de ce petit groupe. L'identité de "profession de santé" doit être préservée par des garanties suffisantes inscrites.

Contact : Morgan COLAS
Président de l'URPS
MKL du Centre-Val de Loire
Mobile : 06.31.99.43.88
Courriel : presidence@urpsmkl-centrevaldeloire.fr